



DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
COMMUNE 80630 – BEAUVAL

Arrêté n°2021 - 081

Arrêté portant restriction de circulation sur la Route Nationale 25 et Route de Doullens à BEAUVAL

Le Maire de BEAUVAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à 2213-6 ;
Vu le Code de la Route et notamment l'article R 225 ;
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction Inter ministérielle sur la signalisation routière du 07 juin 1977,
Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la demande de M. Emmanuel HERICOTTE, Chef de Centre, CEI d'Amiens, DIR Nord, AGR ouest / District Amiens Valenciennes

Considérant que dans le cadre de travaux de réfection de chaussée au niveau de la Gendarmerie, Route Nationale dans le sens Amiens vers Arras, ainsi qu'au niveau de l'entrée Nord de Beauval dans le sens Arras vers Amiens, réalisés par l'entreprise la Colas, il y a lieu de prescrire toutes les mesures nécessaires afin d'éviter les accidents sur la voie publique et permettre le bon déroulement de ces travaux

ARRETE

Article 1er : Une circulation alternée sera mise en place par signaux tricolores / type CF24
Du mercredi 29 septembre 2021 au jeudi 30 septembre 2021, de 19h00 à 07h00, Route Nationale à Beauval au niveau de la Gendarmerie,
Du jeudi 30 septembre 2021 au vendredi 1^{er} octobre 2021, de 19h00 à 07h00, Route de Doullens à Beauval (entrée Nord)

Article 2 : L'alternat sera mis en œuvre par la DIR Nord/CEI Amiens.

Article 3 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} du présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation,

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché dans la commune de BEAUVAL

Article 5 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Monsieur le Maire de BEAUVAL et la gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Beauval, le 17 septembre 2021

Le Maire,
B. THULLIER